SOREDE
LA VALLEE HEUREUSE

REUNION DE QUARTIER

REUNION DU 19 MAI 2025

Présents :

- M. le Maire, Yves PORTEIX
- M. le Conseiller Municipal, Dominique TAQUET
- Le délégué du quartier, Eric BRIET
- M. le Brigadier-Chef M Olivier Castelnaud
- M l'adjoint des Services techniques, Julien Sales
- Le rédacteur, Jean-Marc RONFLARD
- Les habitants, environ 30 personnes

La réunion s'est tenue en plein air sur le site de la forge à 18 h.

Rond-point le Chevalier

Le rond-point sera supprimé, un aménagement sera réalisé avec un marquage au sol.

Les herbes de la pampa (cortaderia selloana) sont interdites depuis septembre 2024 car considérées comme invasives, elles seront enlevées.

La plaque de M. Le Chevalier a disparu. Qui a des informations ?

Mas del CA

Ce projet est retardé, avec un démarrage en début d'année pour l'espace de loisirs.

Pylône du transbordeur

Il reste quelques détails à finir par Pastor.

Chaussée

La route d'accès entre le pont de la Rasclose et le pont del Mitg sera rénovée

Vitesse excessive

Pour la route des Castanyers, la réalisation actuelle ne donne pas satisfaction. Des voitures accrochent « volontairement » les bornes en plastique et ne ralentissent pas.

Il est proposé de créer des chicanes en « dur » avec des bordures de type A2, un remplissage en béton et un balisage, suivant l'exemple ci-dessous.

Il sera prévu une série de 4 chicanes.

Il est rappelé que la vitesse est limitée dans toute la vallée

Incivilités :

+ Chien en liberté rue du Piton

+ Bruits voire tapage nocturne lors de location saisonnière.
Les propriétaires sont connus, aussi M. le Maire les rencontrera cet été.
Il existe une chartre du bruit qui est validée par M le Maire et qui sera distribuée à chaque habitant.
Il est toujours possible de prévenir la Gendarmerie.

Il faut vérifier que sur les plateformes de location il soit bien indiqué :
« Événements non autorisés » ou « Pas de fête ni de soirée » et que les horaires d'ouverture de la piscine soient précisés.
Eventuellement la Chartre du bruit peut être mentionnée dans le règlement interne.
Il est important que lors de la réservation, les locataires soient sensibilisés au bruit et aux risques d'incendie.

Association

L'association de type « loi 1901 » est maintenant officiellement crée

M Thomas Décupere-Viel en est le Président.

- ***Titre :*** *ASSOCIATION DE LA VALLÉE HEUREUSE 66*
- ***Objet :*** *dynamiser la vie de quartier, créer un esprit de solidarité entre voisins et proposer des animations et services*
- ***Siège social :*** *11 rue DELS CASTANYERS CASTEL DEL PAON 66690 Sorède*
- ***Date de déclaration :*** *Le 10 mars 2025*
- ***Lieu de déclaration :*** *Sous-préfecture Céret*
- ***Domaines d'activités :***
    - *Clubs de loisirs, relations / échanges locaux, réseaux d'échanges*

Rappel Sécurité

Vous pouvez consulter le site :

www.prévention.incendie66.com

M. Le Maire rappelle que les écobuages font l'objet d'une déclaration préalable sur www.autorisation-brulage66.com

Il est proposé que chacun transmette son numéro de portable à Eric Briet.

Ces informations alimenteront la base de données du Plan Communal de Sauvegarde et en cas de danger un SMS sera envoyé sur chaque numéro.

Il est recommandé de s'inscrire sur le site **intramuros.org** qui remplace les voisins vigilants.

Ce site est géré par la commune et diffuse des informations sur la vie des quartiers. Vous recevrez les nouvelles spécifiques à votre quartier.

Le pot de l'amitié offert par la commune a permis de poursuivre les discussions jusqu'à la clôture de cette réunion.

Merci à toutes et tous

NOTA :

Le repas annuel de la VALLEE HEUREUSE est prévu pour le 13 septembre